



ACTEUR PRAP : PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE SANITAIRE ET SOCIAL

PUBLIC

Tout salarié du secteur Sanitaire et Médico-Social (2S)

PRÉREQUIS

Aucun

DURÉE

3 jours (21h)

DATES

Nous consulter

LIEU

Institut de Formation en Soins Infirmiers

HORAIRES

9h à 12h30 et 13h30 à 17h

TARIF

450€ par personne

INTERVENANT(S)

Formateur d'acteurs PRAP certifié INRS

SITUATION DE HANDICAP

Adaptation sur demande et accessibilité PMR.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

Secrétariat de l'IFSI
Tél : 03 25 49 49 99
ifsi@hcs-sante.fr

CONTEXTE

Permettre au salarié de participer à l'amélioration de ses conditions de travail de manière à réduire les risques d'accidents du travail ou de maladies professionnelles. Elle implique de par sa nature un engagement de l'encadrement ou de l'employeur dans cette démarche de prévention, car elle peut conduire à des modifications organisationnelles, techniques ou humaines dans l'entreprise.

OBJECTIFS

- Citer les risques liés à son activité ou à son métier,
- Analyser en détail sa situation de travail,
- Proposer à son encadrement des améliorations techniques ou organisationnelles d'aménagement de son poste de travail,
- Mobiliser les personnes concernées par la prévention des risques dans la structure,
- Adopter de bonnes pratiques et des gestes appropriés à la tâche à effectuer.

CONTENU

- Présentation de la démarche PRAP, tour de table et des attentes des salariés,
- Notion de danger, risque, dommage, accident de travail (AT) et maladie professionnelle (MP),
- Enjeux humains, économiques et juridiques,
- Principaux éléments d'anatomie, de physiologie et pathologie de l'appareil locomoteur,
- Notion de situation de travail (individu, tâche, matériel, environnement),
- Place de l'activité physique dans l'activité de travail, sollicitations et déterminants,
- Utilisation d'outil d'analyse,
- Recherche des pistes d'amélioration, priorisation, choix et communication,
- Formation aux techniques de manutentions de personnes.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Simulation, apport théorique, analyse de situations, élaboration d'un travail intersession et participation active des candidats.

EVALUATION

- Les participants ayant satisfait aux exigences de l'épreuve certificative se voient délivrer par l'INRS un certificat d'acteur « PRAP Sanitaire et Social »,
- Pour conserver sa certification, l'acteur PRAP doit participer tous les 2 ans à un stage de remise à niveau des compétences,
- Évaluation de la satisfaction.